2026-

BRESSUIRE La ville qui ose	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **26186**

SEANCE du : **12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Jean-François MORIN, de 18h30 à 20h27 et de 20h31 à 20h57	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jean-François MORIN, de 20h27 à 20h31	Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN
Antoine TRANCHET, pouvoir à Olivier GEFFARD		

Secrétaire de séance : **Florence PREAUD, assistée des services de la Ville**
Assistaient également : **Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services**
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

◆◆◆

Régime indemnitaire des agents municipaux

Document annexé et présenté en séance.

Par délibérations du 12 juin 2017, du 11 septembre 2017, du 17 septembre 2018, du 29 juin 2020 et du 17 janvier 2022, le Conseil Municipal a instauré et mis à jour au fil des évolutions réglementaires le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour l'ensemble des agents municipaux.

Le décret instituant le RIFSEEP et la délibération du Conseil Municipal initiale sur le régime indemnitaire prévoient un réexamen de celui-ci au moins tous les quatre ans, et la dernière révision a été mise en œuvre en 2022.

Une réunion s'est tenue en juin avec les représentants du personnel afin de réfléchir à une revalorisation du montant mensuel de cette prime et le Comité Social Territorial du 9 septembre 2026 a validé à l'unanimité la proposition.

Cette proposition prend en compte les contraintes budgétaires de la commune, l'augmentation du coût de la vie et une volonté de revaloriser les salaires les plus bas. Le choix a été acté de valoriser essentiellement les agents de la catégorie C.

L'incidence sur le budget 2027 sera de 120 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les nouvelles enveloppes maximales dans la limite des textes en vigueur (document joint en annexe) ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2027.

Le Secrétaire de séance,

Florence PREAUD

MAIRIE de BRESSUIRE

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261016-DG_DEL_2026_186-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :